

Séance du 28 JANVIER 2019

2019/01

L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Le Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2019

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			DOLMAZON Gilles	X		
BORGELLA Alain		X		FASSINA Ginette	X		
JONGBLOET François	X			GALAND Amélie	X		
BERNADOU Francis	X			GUILHABERT Julien	X		
BOU Carole		X		THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie		X					

A – SUJETS DE DELIBERATION

Secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Monsieur JONGBLOET François en qualité de secrétaire de séance.

Résultat du vote

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.**

Résultat du vote

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Prolongation du contrat de travail d'Hubert DUMAS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat de travail d'Hubert DUMAS arrive à échéance le 31 janvier 2019 et propose de le renouveler pour une durée de 1 an dans un premier temps, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'Hubert est un CUI aidé à hauteur de 60% sur 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose d'établir un renouvellement pour une durée hebdomadaire de 35 heures, soit un temps complet.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal valide la prolongation du contrat de Hubert DUMAS à temps complet jusqu'au 31 janvier 2020.

Résultat du vote	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Columbarium :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le columbarium a été installé sur le cimetière de ROUMANOU. Ce dernier comporte 9 cases (de deux urnes chacune), et il y a lieu maintenant de prendre la décision sur le tarif de mise à disposition de chacune des cases aux habitants de la commune qui souhaitent en acquérir une ou plusieurs.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil le prix de 400 € la case, en sachant que le columbarium a coûté 2 798.40 € à la commune, soit 310.93 € l'une.

Monsieur le Maire propose des concessions trentenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité le tarif de 400 € pour une case du columbarium. Et valide également à l'unanimité des concessions trentenaires.

Résultat du vote	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **Convention de mise à disposition du service affaires juridique de la Communauté d'Agglomération dans la cadre de la prestation de services de rédaction d'actes de transfert de propriété en la forme administrative et d'acquisition de droits réels immobiliers :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération propose la signature d'une convention de mise à disposition du service des affaires juridiques afin d'aider la commune dans la rédaction d'actes de transfert de propriété.

Monsieur le Maire précise que cela pourrait s'avérer utile dans le cadre d'achat de certains terrains suite à succession, rétrocession à des personnes intéressées. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le coût de ces actes serait moins onéreux que de passer par un notaire, et cela permettrait un traitement plus rapide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de voter à l'unanimité pour la signature de cette convention

Résultat du vote	
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fin de la séance à 10H45.

DERRIEUX Jean	BOU Carole Absente	GALAND Amélie
BORGELLA Alain Absent	CALMELS Stéphanie Absente	GUILHABERT Julien
JONGBLOET François	DOLMAZON Gilles	THILLIEZ Claude
BERNADOU Francis	FASSINA Ginette	

B- INFORMATIONS

- Points sur les travaux voirie.
- Ecoles : effectifs en hausse.
- Salle des Associations : Travaux terminés, prévoir mise à disposition des associations et inauguration.
- Roumanou : Église travaux terminés. A venir la réparation du porche de la chapelle.
- Agriculteurs : commune classée en zone vulnérable.
- Sécheresse : info de la déclaration à effectuer en mairie.
- Visite de Monsieur NOVELLA, architecte des bâtiments de France.
- Rallye auto : Course des 2 et 03/03/2019. Essai qui auront lieu quelques jours en amont. A préciser.
- Société de chasse : local de découpe de viande qui pourrait être mis à disposition des chasseurs.